

Conseil Municipal

Lundi 7 juin 2021

Eco quartier

- signature de deux conventions avec le CAUE pour 2 000 € et 6 750 €, concernant l'accompagnement des élus dans leur projet et concernant les ateliers de concertation avec les habitants. Demande de subvention dans le cadre du CRST (Contrat régional de solidarité territoriale) sera demandée
- achat des terrains du domaine de Cheverny : demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre du plan de relance et abandon de la demande de subvention au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale)

Mairie

- accord pour le devis du remplacement du central téléphonique de la mairie devenu obsolète à l'entreprise TIS pour un montant de 3 780 € HT et abonnement mensuel de 100 € (opérateur téléphonique et internet) permettant une économie sur les tarifs actuels
- Recrutement d'un conseiller numérique à compter du 1^{er} juillet et achat d'un ordinateur portable auprès de l'entreprise Alpha micro pour un montant de 992,53 €.

Une demande de subvention sera demandée pour ces deux opérations au titre de la DETR pour financer à 50 % ces acquisitions.

Travaux de voirie

Demande de subvention au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) pour le financement des travaux de voirie confiés à l'entreprise Colas pour un montant de 53 187,50 € HT.

Élections Régionales et Départementales

Organisation des deux bureaux de vote par la nomination du président pour les deux bureaux, une secrétaire pour chaque bureau et 2 assesseurs pour le dépouillement pour chaque bureau. Ces personnes volontaires seront présentes pour les deux tours. L'installation des bureaux de vote sera effectué le vendredi précédent les élections par le personnel technique de la commune.

AMRF (Association des Maires Ruraux de France) a voté une motion pour contre le projet de versement de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) qui décideraient ensuite de la répartition aux communes. Le conseil municipal adopte cette motion afin que chaque commune continue à percevoir sa propre DGF directement de l'Etat.

Affaires diverses

- un arrêté ministériel a confirmé la non-reconnaissance de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse pour l'année 2020. Sur 68 demandes de communes du Loir et Cher, seules 4 communes ont obtenu l'état de catastrophe naturelle sécheresse.
- La commune a été déboutée du recours contre la décision de non-reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse 2018, le ministère a également été débouté pour leur demande de dommages intérêts envers la commune d'un montant de 3 500 €.
- la location des logements communaux aux Sources de Cheverny est repoussée au 15 juillet, la gérante actuelle des gîtes les rendra disponibles qu'à partir du 13 juillet.
- Les élus souhaitant participer à l'atelier éco-quartier du 29 juin se sont fait connaître. Cet atelier sera axé sur la biodiversité et sera animé par le CAUE , le CDPNE (Comité

Départementale de Protection de la Nature et de l'Environnement) et le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

- Le conseil municipal décide d'accorder la gratuité de la salle des fêtes pendant 5 jours à un collectif d'artistes dans le cadre des « paniers culturels » pour venir en aide aux intermittents du spectacle qui n'ont pas pu travailler pendant la période de pandémie. Durant ces 5 jours, ils vont préparer des spectacles et pourront éventuellement en présenter un à Cheverny.
- Aucun membre du conseil municipal ne souhaite participer au défi inter-entreprises qui aura lieu à Chambord le 17 septembre.
- Madame Marinette Rilly a convié l'ensemble du conseil municipal à un pot de l'amitié le 28 août à l'occasion d'une fête familiale. Nous l'en remercions et prenons note.
- La commune a obtenu une 3ème étoile dans notre démarche « village étoilé », grâce à l'investissement réalisé au niveau de l'éclairage public et de son extinction plus tôt le soir.
- Notre candidature a été retenue dans le cadre « Entrée de bourg » grâce au giratoire et la voie douce mis en place en 2018 et la voie douce de la route Romorantin. Ces aménagements se trouvant aux entrées du village.
- Acceptation du devis de l'entreprise Sogeclima pour la mise aux normes de l'éclairage de l'accueil et le secrétariat de la mairie d'un montant de 748.00 € TTC
- Acceptation du devis de l'entreprise Boulay pour le remplacement d'une porte-fenêtre et d'une porte au restaurant « la cour aux crêpes » pour un montant de 7 068.00 € TTC.
- Les élus présentent un résumé des commissions auxquelles ils ont assistés.
- Fabrice Gouny concernant les gîtes communaux demande si une rénovation peut être envisagée en 2022. Le contrat avec les Sources de Cheverny ne permet pas d'envisager des travaux pour une location directe par la commune pour 2022. Par contre un état des lieux rigoureux sera effectué par la commission des bâtiments et il sera possible de cibler les travaux à envisager pour l'avenir.

La parole est ensuite au public

- Monsieur Descombes fait remarquer qu'un regard est détérioré au carrefour de la route du bûcher et du chemin de Launay et présente un grand danger. L'entreprise SERVA TP est chargée de la réparation et doit intervenir prochainement. Monsieur Descombes informe qu'un panneau de signalisation manque également à ce carrefour. Plusieurs panneaux de signalisation manquent sur l'ensemble de la commune, une commande groupée va être effectuée.
 - Madame Rilly, au nom du château de Troussay, demande s'il est possible d'implanter des panneaux pour signaler le château. S'agissant du domaine public, dans le périmètre classé la demande doit être faite auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires) en accord avec l'architecte des bâtiments de France.
-